

CAHIER DES CHARGES CONCERNANT L'ORGANISATION DES TOURNOIS (FESTIVAL) NATIONAUX DE L'UFAR

I - PREAMBULE

LE TOURNOI NATIONAL

- S'inscrit dans une véritable tradition, répondant au souci de perpétuer et de renforcer les liens d'une amitié sportive, caractéristiques essentielles de l'UFAR,
- Offre une exceptionnelle occasion pour les membres de l'UFAR de se retrouver dans une ambiance sportive, amicale, festive réunissant des participants de toute la France,
- Ne doit en aucun cas répondre à un esprit de compétition, toute formule destinée à privilégier le fair-play, l'esprit de fraternité et de solidarité sportives devant toujours être favorisé,
- Doit privilégier la convivialité, l'esprit de fêteet la bonne chère.

Ces considérations de portée générale établies, le présent cahier des charges fixe les conditions auxquelles devront se tenir les clubs auxquels l'UFAR accepte de confier l'organisation de tels Tournois.

II - LA COMMISSION SPORTIVE

La formation d'une commission sportive pour chaque tournoi est obligatoire.

Un local de délibération lui sera attribué par les organisateurs du Tournoi.

Constitution :

- Président de la commission sportive du Tournoi,
- Président National de l'UFAR,
- Commission sportive nationale de l'UFAR complète (dont présidents de comités),
- Président du Comité d'Organisation du Tournoi,
- Responsable des arbitres,
- Responsable des chefs de plateaux.

III - CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION DU TOURNOI (FESTIVAL)

Complément au document intitulé « **Règlement général concernant les rencontres sportives organisées au sein de l'UFAR** », le présent cahier des charges établit les **règles spécifiques** concernant l'organisation du Tournoi National de l'UFAR.

1 – L'UFAR accepte que soit organisé chaque année un rassemblement d'Anciens du Rugby appelé Tournoi (ou au choix Festival) National de l'UFAR portant officiellement le nom de :

Nième Tournoi (Festival) National de l'Union Française des Anciens du Rugby

2 – Le Tournoi (Festival) ne peut être organisé que par un club, groupement de clubs ou Comité affilié à l'UFAR appelés ci-après **le Club Organisateur** ; la désignation de ce Club Organisateur étant effectuée par l'assemblée générale de l'UFAR ou son bureau après examen des différentes candidatures.

3 – **DATES ET DUREE DU TOURNOI** - En application des décisions prises lors de l'A.G. de l'UFAR de 2002, le Tournoi National (Festival) devra être organisé, sauf exception validée par le bureau de l'UFAR, durant le week-end de Pentecôte et se déroulera au maximum sur deux jours consécutifs.

ENGAGEMENTS DU CLUB ORGANISATEUR – RESPONSABILITES

4 – Le Club Organisateur s'engage à respecter l'éthique de l'UFAR, à valoriser l'image de l'UFAR sur les supports de communication et à informer le Comité Directeur, la commission sportive de l'UFAR et le Président du Comité Régional UFAR concerné, du programme de l'organisation générale, sportive et financière et à obtenir leur accord avant de lancer toute invitation aux clubs.

5 – Le Club Organisateur devra présenter un projet de programme un an avant la date choisie et le confirmer lors de l'Assemblée générale annuelle de l'UFAR précédant le Tournoi (Festival).

6 - Le Club Organisateur s'engage à participer au Tournoi précédant le sien.

7 - Le Club Organisateur assume seul la pleine responsabilité de l'organisation.

Il devra se conformer strictement aux dispositions réglementaires, fiscales, d'assurance et de sécurité liées à ce type de manifestation. Il pourra faire appel à des sponsors et déposer des demandes de subvention auprès des organismes officiels.

8 – L'UFAR ne pourra en aucun cas être recherchée au titre de quelque obligation, notamment financière, souscrite par **le Club Organisateur**.

PARTICIPATION AU TOURNOI

9 – Ne peuvent être invités à participer à ce Tournoi (Festival) que les clubs de l'UFAR à jour de leur cotisation. **Le Club Organisateur** se rapprochera à cet effet du secrétariat général de l'UFAR et des Présidents de Comités Régionaux.

10 – Les **clubs étrangers**, notamment ceux membres de l'EGOR (European Golden Oldies) pourront être invités. Ils devront être préalablement informés de l'esprit UFAR et des règles de jeu spécifiques. Ils ne pourront recevoir le Bouclier des Anciens.

11 – ASSURANCES - Les Clubs Participants devront être obligatoirement couverts par un contrat d'assurance, tel que fixé par les obligations légales en vigueur de la loi du 16 juillet 1984.

12 – FEUILLE DE MATCH - Le Club Organisateur devra obligatoirement, avant le début du Tournoi, faire remplir et signer par le Président ou le responsable de chaque Club invité, une **feuille de matchs d'un modèle déterminé par l'UFAR**, attestant du respect de l'obligation d'assurance pour chacun des membres y figurant et mentionnant la Compagnie d'Assurance du club invité – CGA Rugby ou autre - et le numéro de contrat. Ce document, conservé par **le Club Organisateur** sera valable pour l'ensemble des rencontres jouées durant le Tournoi aussi bien par l'équipe concernée que par ses membres jouant individuellement avec une autre équipe.

11 – Les joueurs ayant évolué en compétition durant la saison en cours, et possédant donc une licence compétition, ne sont pas autorisés à participer aux matchs.

PROGRAMME – PARTICIPATION FINANCIERE

14 – Une participation financière sera demandée par **le Club Organisateur** à chaque club invité sans que cette participation puisse constituer un obstacle majeur à la venue des équipes.

15 – Les prestations fournies par **le Club Organisateur** devront être en accord avec la participation financière de chaque club. **Le Club Organisateur** ne devra rechercher aucun bénéfice sur les prestations fournies aux clubs participant au cours du Tournoi (Festival) : repas, hôtellerie.....

16 – Une souplesse de participation devra être prévue pour les conjoints ou accompagnateurs qui ne désiraient pas participer à tous les repas.

17 – Le Club Organisateur proposera un programme d'accompagnement et de distraction pour les conjoints et accompagnateurs.

18 – Le Club Organisateur pourra prévoir des activités ludiques parallèles : golf, pétanque.... et autres spécificités régionales. Ces activités, et la publicité qui leur sera consacrée, ne pourront primer sur celles consacrées au Rugby, elles ne devront pas avoir lieu aux mêmes horaires que celles des périodes de jeu de Rugby.

ASSISTANCE AUX PARTICIPANTS

19 – Le Club Organisateur doit assurer de façon permanente la présence et l'assistance d'un de ses représentants auprès de chaque équipe participante durant les phases d'accueil, d'installation, vers et sur les lieux de jeu et de fête. A cet effet il est de règle que ce club n'engage pas d'équipe lors du Tournoi, ses membres pouvant cependant à la demande compléter une équipe invitée ou participer aux rencontres de fin de Tournoi.

20 – Le Club Organisateur doit prévoir une assistance médicale suffisante qui sera présente sur chaque site sportif durant les phases de jeu et, après celles-ci, au moins jusqu'à l'évacuation totale des stades et des vestiaires par les participants.

REGLES DE JEU

21 – REGLES CONCERNANT LE JEU - Les règles de jeu applicables sont celles qui figurent dans le « Règlement général concernant les rencontres sportives organisées au sein de l'UFAR » et celui de la F.F.R concernant les rencontres vétérans. Le Club Organisateur devra assurer l'information nécessaire aux responsables d'équipes, aux arbitres et aux directeurs de jeu appelés à diriger les rencontres ainsi qu'aux équipes étrangères, ceci afin d'éviter les dérives.

22 – DUREE DE JEU. Le Club Organisateur fera en sorte que la durée de jeu maximale de chaque équipe ne puisse dépasser 110 minutes sur l'ensemble du Tournoi (Article 817 § 5 du règlement F.F.R.).

23 – Le Club Organisateur devra veiller au maximum au respect de la limite d'âge qui est de 35 ans pour un nouveau licencié (pour les anciens : en 2011 OK à 33 ans, et en 2012 OK à 34 ans).

24 – Le Club Organisateur organisera avant le début des rencontres une réunion entre ses représentants, la Commission Sportive de l'UFAR et les membres du Bureau présents, un représentant de chaque club et les directeurs de jeu ou le responsable de l'arbitrage préalablement au début des phases de jeu, de préférence la veille au soir si le tournoi débute le samedi matin.

PHASES SPORTIVES DU TOURNOI

25 – En application des décisions prises en assemblée générale et conformément à la réglementation en vigueur, il ne devra pas y avoir de compétition et donc de classement sportif des équipes à l'issue du Tournoi (Festival) ceci afin d'éviter toute « championite ». En conséquence l'organisation des poules et des matches devra être conçue en excluant strictement toute poule finale de classement.

Les organisateurs des phases sportives devront s'attacher si possible à former des poules dans lesquelles figurent des représentants de chaque région présente au Tournoi.

26 – Le Club Organisateur organisera en dernière partie de Tournoi sur un stade unique, à la place des poules finales et dans une ambiance festive:

- des matchs par regroupement des joueurs de toutes les équipes âgés de plus de 50 ans dits : « Quincas ».
- éventuellement des matchs reprenant des participants de toutes les équipes d'après des critères tels que (au choix) : par régions, par regroupement d'équipes, par tranches d'âge (quadras..), folkloriques, de prestige.....

PHASES FESTIVES DU TOURNOI

27 – ANIMATION – Le Club Organisateur s'efforcera d'assurer une animation musicale type Bandas, jazz-band... durant ou autour des phases de regroupement des participants (apéritifs et repas de midi, matchs de gala...).

28 – APERITIF DE GALA – Il est d'usage que le Club Organisateur organise et offre dans sa prestation un apéritif avec amuses-gueules permettant de regrouper les participants dans une ambiance conviviale avant le repas de gala.

29 – REPAS DE GALA – Le repas de gala clôture la phase sportive du Tournoi, c'est au cours de celui-ci que sont remis le Bouclier des Anciens et le Trophée Midi-Olympique ainsi que les autres récompenses. Il est demandé aux organisateurs de fermer les buvettes durant la durée du repas.

- **Tenue des participants** - Afin de donner une bonne tenue à la soirée de gala il est demandé aux participants d'être correctement vêtus. Le Club Organisateur devra assurer une information préalable des équipes et faire respecter cette disposition. Les tenues de sport, survêtements, T-Shirts, maillots de rugby, chaussures de sport, nu pieds, shorts, tenues débraillées... seront proscrites.
Par contre les jeans avec veste ou polos et les tenues homogènes d'équipes sont admis.
- **Durée du repas - Le Club Organisateur** devra veiller à ce que la partie repas de la soirée ne s'éternise pas. Il devra éviter tant que faire se peut les longues attentes entre les plats. Il serait idéal que le dessert puisse être servi avant minuit. Ensuite place à la fête.

BOUCLIER DES ANCIENS

30 – ATTRIBUTION - Le Bouclier des Anciens de l'UFAR est attribué en fin de chaque Tournoi (Festival) à une équipe présente au Tournoi et adhérente à l'UFAR

Cette attribution est décidée par la Commission sportive du tournoi. Sa composition est définie en préambule du présent document. Cette attribution est régie par un document intitulé **Règles d'attribution du Bouclier des Anciens.**

31 – Le Bouclier des Anciens de l'UFAR est remis, lors d'une manifestation solennelle et en présence de tous les participants au Tournoi, par le Président de l'UFAR (ou son représentant) durant la soirée de gala.

32 – Le Bouclier des Anciens de l'UFAR est remis en jeu tous les ans. L'équipe ayant le Bouclier en sa possession devra le faire parvenir au **Club Organisateur** au moins 15 jours avant le Tournoi, si elle ne prévoit pas d'y participer.

33 – Une équipe ne peut se voir attribuer le bouclier deux années de suite. Dans cette hypothèse de résultats, c'est l'équipe arrivant en deuxième position qui se verra attribuer le bouclier.

AUTRES RECOMPENSES

34 – Toutes les récompenses sont remises au vu des résultats et sur décisions de la commission sportive du Tournoi.

35 - Trophée Midi-Olympique – Ce trophée, cadeau du journal Midi-Olympique, est remis à l'équipe qui a marqué le plus d'essais. Si l'équipe attributaire est déjà lauréate du Bouclier c'est l'équipe arrivant en deuxième position de ce classement qui se verra remettre ce trophée. L'équipe ayant le Trophée en sa possession devra le faire parvenir au **Club Organisateur** au moins 15 jours avant le Tournoi, si elle ne prévoit pas d'y participer.

36 - Il est recommandé de procéder à l'attribution de trophées complémentaires pour récompenser des équipes particulièrement méritantes : éloignement, animation, moyenne d'âge,

MISE EN AVANT DE L'UFAR

37 - Le Club Organisateur veillera à ce qu'au moins un des représentants de l'UFAR soit présent lors de toute réception officielle, conférence de presse, organisée lors du Tournoi ainsi qu'à la table d'honneur, s'il y en a une, lors de la soirée de gala.

38 – Le Club Organisateur prévoira avant le début des matchs, une réunion du Bureau de l'UFAR, de la commission sportive du Tournoi, des Présidents de Clubs présents (durée d'environ 30 minutes) et du corps arbitral et en informera les personnes concernées.

39 – Le Club Organisateur prévoira lors d'un des repas, mais en dehors de la soirée de gala, une table commune pour permettre aux présidents des Clubs présents et aux présidents de Comités de se rencontrer. Il assurera l'information des personnes concernées lors de l'accueil des clubs.

40 - LOGO UFAR - Le logo UFAR, tel que défini par sa commission communication, devra figurer sur toutes les correspondances, annonces, publicités, banderoles, panneaux..... ayant trait au Tournoi. Ce logo figurera en tête de page des documents et dans une dimension au moins égale à celle du logo du Club Organisateur.

41 – L'indication : **Nième Tournoi (Festival) National de l'Union Française des Anciens du Rugby**, devra être rappelée par **le Club Organisateur** dans toutes publications, conférences de presse, annonces, publicités, correspondances, banderoles et autres communications relatives au Tournoi

42 – BOUTIQUE UFAR - Le Club Organisateur devra prévoir sur le site principal du Tournoi (Festival) la mise en place d'une structure (stand) gratuite destinée à l'installation de la boutique UFAR, boutique qui sera gérée par des membres de l'UFAR.

43 – COMPTE RENDU DU TOURNOI – Dans les semaines suivant la fin du Tournoi National, **le Club Organisateur** adressera au secrétariat général de l'UFAR un compte rendu succinct de son déroulement en indiquant notamment la liste des clubs présents, le nombre de joueurs et de participants, le nom du club auquel a été remis le Bouclier ainsi qu'un exemplaire de la plaquette éditée à l'occasion du Tournoi.

RELATIONS AVEC LA FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

44 – Le Club Organisateur, en liaison avec son Comité Régional UFAR, devra informer officiellement la FFR par l'intermédiaire du Comité FFR de son secteur géographique de l'organisation, de la date et du lieu du Tournoi National. Il devra préciser que ce tournoi est ouvert à l'ensemble des clubs membres de l'UFAR.

Cette démarche permettra notamment de mettre en œuvre les couvertures en matière d'assurance RC et individuelles des clubs organisateurs et participants, en liaison avec la licence vétéran non compétitive FFR et aussi de demander des arbitres.

Il est également recommandé au Club Organisateur d'inviter un ou des représentants de la FFR à suivre le Tournoi et à participer à la soirée de gala.

REUNION DU BUREAU NATIONAL DE L'UFAR

45 – Les organisateurs du Tournoi prévoient un moment durant le Tournoi et un local pour une assemblée extraordinaire du bureau national de l'UFAR en présence du Président du Comité d'Organisation du tournoi.